MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1380 28 mai 2014

SOMMAIRE

Al Avocado & Cy S.C.A		
ALTO Luxembourg		
Amicale des Opéré(e)s Cardiaques A.s.b.l.	Geosite S 2 S.à r.l	
	GER LOG 1 S.A6619	94
Anonima S.A	Goëmar Holding S.à r.l 661	96
Äre-Resto Hausgemachten Kichen 66198	Golden Tulip MENA S.à r.l	10
Aviapartner Group S.A 66198	HC Real Estate Holdings S.A	11
Balber Finance S.à r.l	HMS Lux S.A 6623	39
Balber Finance S.à r.l 66199	Immobilière Lassner S.A	00
BIP Venture Partners S.A., SICAR 66199	Immochapelle S.A	40
Centuria Real Estate Asset Management	Industrial Securities Europe S.A 662	00
International S.A 66229	Iriden S.A 662	00
Clos de la Bretonnière S.A 66235	Iris Finance International S.A	40
CoBeCo Sàrl 66234	Katcon Global S.A	00
CoBeCo Sàrl 66233	Kimi Holdings	32
ColourOz GP	Les Amis de Meir Panim Luxembourg 662	11
Cornaline Invest S.A 66201	LPDM Development S.A	14
EAS TopCo S.à r.l	MJM S.A662	37
Edutainment Television Group S.àr.l 66194	Netbay S.à r.l	07
Estates Property 2 S.A	Pomerania SARL, SPF	28
Europublic Property Holding S.A 66194	P&S East Growth S.à r.l	40
Fatsa Imo S.A 66195	Real Investments S.A	39
Fermat 2 S.à r.l 66207	RE Debt Strategy S.A	39
Finbelux S.A	Royal Almendros Finance S.A 662	40
Flux Re S.A	Sky II Acquisition C S.à r.l	
GemeloLux S.A	T & E Gefahrgutlogisk A.G	
GemeloLux SICAV - FIS	Urban & Civic Holdings SA 661	97

Edutainment Television Group S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 153.056.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 06 novembre 2013

Il résulte du procès-verbal en date du 06 novembre 2013, avec effet au 06 novembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012, de réélire A3T S.A., RCS Luxembourg B158687, 44 Bvd Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pour Edutainment Television Group S.à r.l.

Réjane Koczorowski

Référence de publication: 2014044485/16.

(140051267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Europublic Property Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.595.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 20 mars 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- EUROPUBLIC PROPERTY HOLDING S.A., dont le siège social au 2, rue des Dalhias, L-1411 Luxembourg a été dénoncé en date du 16 mars 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Me Michel Niekels

Le liquidateur

Référence de publication: 2014044501/16.

(140051196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.371.670,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.075.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 17 mars 2014

- 1. L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juli 1948 demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 17 mars 2014.
- 2. L'associé unique nomme Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en qualité administrateur de la Société avec effet au 17 mars 2014. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur),
- 2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur),
- 3. Monsieur David BANNERMAN (administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014044554/22.

(140051613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Finbelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 77.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014044515/10.

(140051008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Fatsa Imo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FATSA IMO S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014044507/11.

(140051024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Flux Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.013.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 19 mars 2014 à 11.00 heures

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'Assemblée confirme les mandats d'Administrateurs de Monsieur José Ghekière né le 29 avril 1966 à Ploegsteert, demeurant professionnellement au 31, Avenue des Arts, B-1040 Bruxelles et Monsieur Paul Tummers né le 16 octobre 1966 à Louvain, Belgique, demeurant professionnellement au 31, Avenue des Arts, B-1040 Belgique, cooptés par le Conseil d'Administration avec effet au 24 février 2014 en remplacement des mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean-Luc Vandebroek et Michel Vermout, démissionnaires.
 - 2) L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs suivants:
- Monsieur Paul Tummers, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant professionnellement au 31, Avenue des Arts, B-1040 Bruxelles
 - Monsieur Gontran Soumoy, Administrateur, demeurant au 72, Grote Markt, B- 2500 Lier
 - Monsieur Jan Ravyts, Administrateur, demeurant au 114, Kloosterstraat, B-1700 Dilbeek.
 - Monsieur José Ghekière, Administrateur, demeurant professionnellement au 31, Avenue des Arts, B-1040 Bruxelles
 - Monsieur Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
 - Monsieur Danilo Giuliani, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
 - Monsieur Stéphane Menant, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
 - Monsieur Brian Collins, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2014.

3) L'Assemblée nomme Deloitte Audit S.à r.l, (RCS Luxembourg B 67895), avec siège social au 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire spécial

Référence de publication: 2014044518/33.

(140051532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

GEMS Hammersmith (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.072.

Les comptes annuels audités du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014044547/13.

(140051283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Goëmar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.990.

Extrait des rachats de parts sociales

Il résulte de deux conventions du 25 mars 2014, que la société GOËMAR HOLDING S.à.r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège son siège social à 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154990, a racheté les parts sociales des associés suivants:

- 174.230 parts sociales à la société BeCapital Private Equity SCA SICAR, société en commandite par actions, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152521
- 110.125 parts sociales à la société FCPR PECHEL INDUTRIES III, Fonds commun de placements à risques, ayant son siège social au 162, rue du Faubourg Saint -Honoré, F-75008 Paris, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 477.580.195

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014044528/20.

(140051325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Geosite S 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.894.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 17 mars 2014

- 1. L'associe unique a pris acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juli 1948 demeurant profession-nellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 17 mars 2014.
- 2. L'associe unique nomme Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en qualité gérant de la Société avec effet au 17 mars 2014. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant),
- 2. Monsieur Pii KETVEL (gérant),
- 3. Monsieur David BANNERMAN (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014044526/21.

(140051581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

T & E Gefahrgutlogisk A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, am Scheerleck. R.C.S. Luxembourg B 66.757.

ich, Dr. Michael Heising, geb. am 13.02.156, wohnhaft Timmeiter Berg 1, D-54317 Osburg, lege hiermit meine Mandat als Verwaltungsratsmitglied sowie mein Mandat als Delegierter des Verwaltungsrates der TE Gefahrgutlogistik AG - 23 Am Scheerleck - L-6868 Wecker, Handelsregisternummer B0066757 mit sofortiger Wirkung nieder.

Osburg, den 25.03.2014.

Référence de publication: 2014044311/11.

Dr. Michael Heising.

(140050453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Urban&Civic Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 148.992.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 19 février 2014

Les associés de la Société ont décidé ce qui suit:

- de nommer commissaire aux comptes KPMG Audit S.à r.l. ayant son siège au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ce avec effet au 1 ^{er} janvier 2013, en remplacement de Deloitte Audit S.à r.l., dont le mandat est arrivé à terme.

Le mandat de KPMG Audit S.à r.l. prendra fin lors de la prochaine assemblée générale de la Société, qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014044244/15.

(140050395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Amicale des Opéré(e)s Cardiaques A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 2A, rue Barblé.

R.C.S. Luxembourg F 3.085.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Attendu que lors d'une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) tenue en date du 30 novembre 2013 (précédée d'une première AGE tenue en date du 9 novembre 2013 lors de laquelle le quorum de présence légalement requis n'était pas atteint), les membres de l'AMICALE DES OPERE(E)S CARDIAQUES, A.s.b.l. ont notamment décidé ce qui suit:

- la dissolution de L'AMICALE DES OPERE(E)S CARDIAQUES, A.s.b.l., Association sans but lucratif de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1210 Luxembourg, 2A, rue Barblé (INCCI), inscrite au Registre de commerce comme suit: RCS Luxembourg: F 3085,
- la désignation de Maître Steve BOEVER, avocat à la Cour, demeurant à L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit comme liquidateur.

Puisque le quorum de présence des 2/3 des membres exigé par l'article 20 de la loi du 28 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif n'avait pas été atteint, la décision de dissolution a été soumise à l'homologation du tribunal, par requête du 20 février 2014.

Par jugement rendu en date du 19 mars 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, première chambre, a fait droit à la requête précitée et a homologué la décision de dissolution de l'association sans but lucratif AMICALE DES OPERE(E)S CARDIAQUES, A.s.b.l. prise par l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2013.

Le même jugement a encore «constaté que Maître Steve BOEVER, avocat à la Cour, demeurant à L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit, a été désigné liquidateur.»

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Me Steve BOEVER

Le Comité de l'Amicale

Référence de publication: 2014044302/28.

(140050474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Anonima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8290 Kehlen, 13, Domaine de Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 154.145.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l. 19. rue de la Gare L-3237 BETTEMBOURG Signature

Référence de publication: 2014044352/13.

(140051059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Aviapartner Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 109.949.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

CLERC

Liauidateur

Référence de publication: 2014044336/13.

(140051124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Äre-Resto Hausgemachten Kichen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 14-16, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 163.059.

Extrait du convention de cession de parts

Monsieur Franck GURY demeurant à FR-54150 Briey, 9, rue Sœur Emmanuelle, propriétaire de 26 parts de la société ÄR-RESTO HAUSGEMACHTEN KICHEN SARL, cède 26 parts à la société KYRAN SARL, avec siège au L-3510 Dudelange, 14-16, rue de la Libération.

Luxembourg, le 27.03.2014.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014044314/14.

(140051306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Balber Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.406.

Le Bilan consolidé au 31 décember 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Balber Finance S.à r.l.

Martin Paul Galliver

Gérant

Référence de publication: 2014044370/14.

(140051461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

ALTO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 31, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 145.173.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2014044351/11.

(140051492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

BIP Venture Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 114.029.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Viviane Graffé

Directeur Administratif et Financier

Référence de publication: 2014044391/13.

(140051167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Balber Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.406.

Le Bilan consolidé au 31 décember 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Balber Finance S.à r.l.

Martin Paul Galliver

Gérant

Référence de publication: 2014044371/14.

(140051462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

ColourOz GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 185.117.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 26 mars 2014, que 1.250.000 parts sociales sous forme nominative détenues dans la Société par Broad Street Principal Investments, L.L.C., ont été transférées à Broad Street Principal Investments Holdings, L.P. ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5342622.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ColourOz GP

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014044417/16.

(140051179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Iriden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044633/9.

(140050980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Immobilière Lassner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 114.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044618/10.

(140051018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Katcon Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 143.038.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014044657/13.

(140051626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Industrial Securities Europe S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.074.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 17 mars 2014

- 1. L'associe unique a pris acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juli 1948 demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 17 mars 2014.
- 2. L'associe unique nomme Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en qualité administrateur de la Société avec effet au 17 mars 2014. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur),
- 2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur),
- 3. Monsieur David BANNERMAN (administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014044624/22.

(140050897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Cornaline Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 185.546.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

«DATA GRAPHIC S.A.», ayant son siège social au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 42 166,

ici dûment représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 mars 2014 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CORNALINE INVEST S.A.».
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anor-

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires.

L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, il pourra élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adopté à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 cidessus

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi de juin à 19 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération:

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, «DATA GRAPHIC S.A.», prénommée, déclare souscrire trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille deux cents euros (1.200,-EUR).

Décisions de l'actionnaire unique:

La comparante, représentée comme ci-avant et représentant l'entièreté du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. Sont nommés administrateurs de la Société:
- M. Jean-Pierre HIGUET, né à Couvin (B), le 23 novembre, 1960, demeurant au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.
- M. Clive GODFREY, né à Courtrai (B), le 6 août, 1954, demeurant au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.
- M. Alain NOULLET, prénommé, né le 2 novembre 1960 à Berchem-Sainte-Agathe (B), demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

3. Est nommé Commissaire aux comptes de la Société:

«Data Graphic S.A.», ayant son siège au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 42.166).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

4.- Le siège social de la Société est fixé au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français primera.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand fourteen on the eighteenth day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"DATA GRAPHIC S.A.", having its registered office at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse n°128, registered under the number B 42 166,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg dated on March 12 th , 2014.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration,

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "CORNALINE INVEST S.A.".
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also develop, purchase, control and sell trademarks, patents, licences and / or equivalent rights of whatever origin in Luxembourg or abroad.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. - Share capital, Shares.

Art. 5. The Company has an issued capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

Title III. - Management

- **Art. 6.** The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.
 - Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors may elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the

board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends:
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 2 nd tuesday of June at 7:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- **Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

- 1.- The first business year begins today and ends on 31 December 2014.
- 2.- The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription and liberation

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party "DATA GRAPHIC S.A.", prenamed, declares that subscribe three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the sole Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the sole shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Decisions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the company, the appearing party, represented as stated above, representing the whole of the share capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

- 1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
- 2. The following person are appointed directors:
- M. Jean-Pierre HIGUET, born in Couvin (B), on November 23 rd , 1960, residing at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
- M. Clive GODFREY, born in Kortrijk (B), on August 6 th , 1954, residing at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
- M. Alain NOULLET private employee, born in Berchem-Sainte-Agathe (Belgium) on November 2 nd , 1960, residing professionally at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

- 3. The following person is appointed statutory auditor:
- "Data Graphic S.A.", having its registered office at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse n°128, (RCS Luxembourg B 42.166).

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

3.- The registered office of the company is established at L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20.03.2014. Relation: LAC/2014/12965. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26.03.2014.

Référence de publication: 2014043846/315.

(140050427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Netbay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 40A, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 77.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Cette mention remplace celle déposée au RCS en date du 14/03/2014 sous le numéro L140042807

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

SUNIL KHITRI.

Référence de publication: 2014044751/11.

(140051280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Fermat 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.071.281,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.721.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of March,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

Fermat 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169330 (the "Sole Shareholder")

represented by Ms Meliha DACIC, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 5 th March 2014 which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, declares that it currently holds all the thirteen million, twelve thousand two hundred and eighty-nine (13,012,289) shares of Fermat 2 S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 13,012,289 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168721, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on December 30 th , 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1520 dated June 18 th , 2012 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary, January 10 th , 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, duly represented, being the sole shareholder of the Company, took the following resolutions:

Agenda

- 1. To increase the Company's share capital with an amount of one million fifty-eight thousand nine hundred and ninety-two US Dollars (USD 1,058,992), in order to raise it from its current amount of thirteen million twelve thousand two hundred and eighty-nine US Dollars (USD 13,012,289), divided into thirteen million twelve thousand two hundred and eighty-nine (13,012,289) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, to an amount of fourteen million seventy-one thousand two hundred and eighty-one US Dollars (USD 14,071,281), divided into fourteen million seventy-one thousand two hundred and eighty-one (14,071,281) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1).
- 2. To issue one million fifty-eight thousand nine hundred and ninety-two (1,058,992) shares so as to raise the total number of shares to fourteen million seventy-one thousand two hundred and eighty-one US Dollars (14,071,281) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, with a share premium of one hundred and four million, eight hundred and forty thousand, three hundred and one point sixty three US Dollars (USD 104,840,301.63), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.
- 3. To subscribe one million fifty-eight thousand nine hundred and ninety-two (1,058,992) shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1) with a share premium of one hundred and four million, eight hundred and forty thousand, three hundred and one point sixty three US Dollars (USD 104,840,301.63).
- 4. To amend article 6.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).
 - 5. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital with an amount of one million fifty-eight thousand nine hundred and ninety-two US Dollars (USD 1,058,992), in order to raise it from its current amount of thirteen million twelve thousand two hundred and eighty-nine US Dollars (USD 13,012,289) divided into thirteen million twelve thousand two hundred and eighty-nine (13,012,289) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, to an amount of fourteen million seventy-one thousand two hundred and eighty-one US Dollars (USD 14,071,281), divided into fourteen million seventy-one thousand two hundred and eighty-one (14,071,281) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue one million fifty-eight thousand nine hundred and ninety-two (1,058,992) shares so as to raise the total number of shares to fourteen million seventy-one thousand two hundred and eighty-one (14,071,281) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, with a share premium of one hundred and four million eight hundred and forty thousand three hundred and one point sixty-three US Dollars (USD 104,840,301.63), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to accept the subscription of one million fifty-eight thousand nine hundred and ninety-two (1,058,992) shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, with a share premium of one hundred and four million eight hundred and forty thousand three hundred and one point sixty-three US Dollars (USD 104,840,301.63), by the Sole Shareholder.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Ms Meliha DACIC, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney in fact of the Sole Shareholder.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the increase of capital.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

The capital increase has been fully paid up by a contribution of cash in the amount of one hundred and five million eight hundred and ninety-nine thousand two hundred and ninety-three point sixty-three US Dollars (USD 105,899,293.63).

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 6.1 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" Art. 6.1. Subscribed share capital. The issued share capital of the Company amounts to fourteen million seventy-one thousand two hundred and eighty-one US Dollars (USD 14,071,281) represented by fourteen million seventy-one thousand two hundred and eighty-one (14,071,281) share of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7.000.-).

The amount of one hundred and five million eight hundred and ninety-nine thousand two hundred and ninety-three point sixty-three US Dollars (USD 105,899,293.63) corresponds to the amount of seventy-six million three hundred thirty-seven thousand Euro and eighty-one Eurocent (EUR 76.337.337,81) according to the exchange rate published on XE.COM dated March 7 th, 2014.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Fermat 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169330 (l'"Associé Unique"),

représenté par Mme Meliha DACIC, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 mars 2014. La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des treize millions douze mille deux cent quatre-vingt-neuf (13.012.289) parts sociales de Fermat 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée incorporée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168721 et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1520 du 18 juin 2012 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 Janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société dont la valeur actuelle est de treize millions douze mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains (USD 13.012.289) représenté par treize millions douze mille deux cent quatre-vingt-neuf (13.012.289) parts sociales avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, d'un montant de un million cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze Dollars Américains (USD 1.058.992), afin d'obtenir un capital social de quatorze millions soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-un Dollars Américains (USD 14.071.281), représenté par quatorze millions soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-un (14.071.281) parts sociales avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.
- 2. Emission d'un million cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (1,058,992) parts sociales afin d'élever le nombre total des parts sociales à quatorze millions soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-un (14.071.281) avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de cent quatre millions huit cent quarante mille trois cent un virgule soixante-trois Dollars Américains (USD 104.840.301,63), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.
- 3. Acceptation de la souscription d'un million cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (1,058,992) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de cent quatre millions huit cent quarante mille trois cent un virgule soixante-trois Dollars Américains (USD 104.840.301,63).
- 4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).
 - 5. Divers.
 - a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société dont la valeur actuelle est de treize millions douze mille deux cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains (USD 13.012.289) représenté par treize millions douze mille deux cent quatre-vingt-neuf (13.012.289) parts sociales avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, d'un montant de un million cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze Dollars Américains (USD 1.058.992), afin d'obtenir un capital social de quatorze millions soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-un Dollars Américains (USD 14.071.281), représenté par quatorze millions soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-un (14.071.281) parts sociales avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre un million cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.058.992) parts sociales afin d'élever le nombre total de parts sociales à quatorze millions soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-un (14.071.281) avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de cent quatre millions huit cent quarante mille trois cent un virgule soixante-trois Dollars Américains (USD 104.840.301,63), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription de un million cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.058.992) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de cent quatre millions huit cent quarante mille trois cent un virgule soixante-trois Dollars Américains (USD 104.840.301,63) par l'Associé Unique.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement.

Comparait ensuite aux présentes Mme Meliha DACIC, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique, susmentionné, dûment autorisé.

La partie comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique l'augmentation de capital.

Preuve de l'existence de l'apport.

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

L'augmentation de capital a été payée en intégralité au moyen d'un apport en numéraire de cent cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize virgule soixante-trois Dollars Américains (USD 105.899.293,63).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" Art. 6.1. Capital souscrit et libéré. Le capital social émis est fixé à quatorze millions soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-un Dollars Américains (USD 14.071.281) représenté par quatorze millions soixante et onze mille deux cent quatre-vingt-un (14.071.281) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000.-).

La somme de cent cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-treize virgule soixante-trois Dollars Américains (USD 105.899.293,63) correspond à la somme de soixante-seize millions trois cent trente-sept mille trois cent trente-sept Euros et quatre-vingt-un Eurocent (EUR 76.337.337,81).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. Dacic et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2014. LAC/2014/12558. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014043902/191.

(140050456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Golden Tulip MENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044531/10.

(140051289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Les Amis de Meir Panim Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7243 Bereldange, 76, rue du Dix Octobre. R.C.S. Luxembourg F 1.151.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 mars 2014 que:

- 1. L'Association ayant cessé toute activité, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de la dissoudre avec effet immédiat.
- 2. L'Association n'ayant aucun passif ni actif, l'Assemblée a décidé qu'il n'y a pas lieu de nommer un liquidateur et a déclaré la liquidation de l'Association clôturée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014044690/15.

(140050454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

HC Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 179.037.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of March

Before us Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company HC Real Estate Holdings S.A., with registered office at L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 179037, incorporated by deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on the 1 st of July 2013, published in the Mémorial C number 2134 of the 2 nd of September 2013. The By-laws have not been amended since then.

The meeting is opened by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg.

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Increase of the issued share capital of the company from its current amount of two hundred thousand euro (200.000 EUR) to one million three hundred thousand euro (1.300.000 EUR) by the issuance of one million one hundred thousand (1.100.000) additional shares with a nominal value of one euro (1,- EUR) each.
- 2. Subscription by existing shareholder of one million one hundred thousand (1.100.000) additional shares and payment thereof by contribution in kind consisting of the conversion of a certain liquid and eligible claim for an amount of 1.100.000 EUR.
 - 3. Amendment of article 5 of the articles of association.
- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.
- E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The meeting resolved to approve the increase of the issued share capital of the Company by an amount of one million one hundred thousand Euro (EUR 1'100'00), so to bring it from its current amount of two hundred thousand euro (EUR 200'000) up to one million three hundred thousand euro (EUR 1'300'000) by the creation and the issuance of one million one hundred thousand (1'100'000) additional new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second Resolution - Subscription and Payment

The meeting resolved to approve the subscription by the sole existing shareholder and payment thereof by contributions in kind consisting of the conversion of a certain liquid and eligible claim that the sole shareholder holds against the Company for a total amount of one million one hundred thousand Euro (EUR 1'100'000), which is allotted entirely to the corporate capital, and used to pay up the one million one hundred thousand (1.100.000) issued shares.

Report of the auditor

This contribution is kind was detailed in the report established by the independent auditor ATWELL, signed by Christophe DESCHAMPS, independent auditor, dated March 12 th, 2014, according to the dispositions of article 26-1 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, and the conclusion of which is the following:

"Conclusion

On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contributed assets would not be at least equal to the new shares with a par value of EUR 1 each HC real Estate Holdings S.A. to be issued in exchange.

This report, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

In order to reflect the increase of the issued share capital of the Company, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5.** (1 st paragraph). The issued capital is fixed at one million three hundred thousand euro (EUR 1..300..000.-) represented by one million three hundred thousand (1..300..000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

There being no further business before the meeting, the meeting was adjourned.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 2,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney has signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HC Real Estate Holdings S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 179037, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 ^{er} juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2134 du 2 septembre 2013. Les statuts n'ont pas modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital à concurrence d'un million cent mille euro (1.100.000,- EUR) pour le porter de deux cent mille euro (200.000,-EUR) à un million trois cent mille euro (1.300.000,- EUR) par l'émission de un million cent mille (1.100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 2. Souscription et libération intégrale d'un million cent mille (1.100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune par apport en nature consistant dans la conversion d'une créance certaine liquide et exigible pour un montant d'un million cent mille euro (1.100.000 EUR).
 - 3. Modification subséquente du 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence d'un million cent mille euros (1.100.000 EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000 EUR) à un million trois cent mille euro (1.300.000 EUR) par la création et l'émission d'un million cent mille (1.100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution - Souscription et libération

L'Assemblée approuve la souscription de toutes les nouvelles actions émises, lesquelles sont intégralement souscrites pour l'Associé Unique et libérées intégralement par apport en nature consistant dans la conversion d'une créance certaine liquide et exigible que l'Associé Unique détient contre la Société, pour un montant total d'un million cent mille euros (1.100.000 EUR) alloués intégralement au compte capital social de la Société pour le paiement des un million cent mille (1.100.000) actions nouvelles émises.

Rapport du reviseur d'entreprises

Cet apport est certifié par un rapport établi par le cabinet de révision agréé ATWELL, sous la signature de Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises indépendant daté du 12 mars 2014 conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contributed assets would not be at least equal to the new shares with a par value of EUR 1 each HC real Estate Holdings S.A. to be issued in exchange.

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (1 er alinéa). "Le capital social est fixé à un million trois cent mille euros (1.300.000 EUR) représenté par un million trois cent mille (1.300.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune."

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ 2.300,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2014. Relation GRE/2014/1148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014043976/151.

(140050650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Sky II Acquisition C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 163.413.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 14 mars 2014

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Marie-Eve Nyssen, née le 19 novembre 1979 à Eupen, Belgique, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, tant que la nouvelle gérante de la Société avec l'effet immédiat pour la durée indéterminée en remplacement de Monsieur Boris Peignois, démissionnaire.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Madame Marie-Eve Nyssen, prénommée, gérante;
- Madame Marta Kozinska, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour la Société Le mandataire

Référence de publication: 2014045430/18.

(140052198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

LPDM Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.744.

EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MARS 2014

QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEM-BLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2018

- MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM, née le 05.01.1950 à Uccle (B), demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L 1840 Luxembourg
- MADAME MARIE JOSEPH RENDERS, née le 17.10.1948 à Halle (B), demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L 1840 Luxembourg
 - FIDIGA S.A.

inscrite au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B 23 598, avec siège social 30 Boulevard Grande Duchesse Charlotte

L - 1330 Luxembourg et dont le représentant légal est Madame Marie Joseph Renders, demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

QU'EST ELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'AS-SEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES 2018

- FIRELUX S.A.

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège social à L - 9053 Ettelbruck, 45 Av. J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2014044696/27.

(140051421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

EAS TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.588.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2014044494/11.

(140051635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Al Avocado & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.510.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of March.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Al Avocado & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.510, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER dated 31 October 2013, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 21 December 2013, number 3264, page 156660.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. To change the nominal value of the shares from one euro (EUR 1.00) each down to one euro cent (EUR 0.01), such that the existing thirty-one thousand (31,000) shares shall become in total three million and one hundred thousand (3,100,000) shares of one euro cent (EUR 0.01) each.
 - 2. To create share classes as follows:
 - (i) the ordinary shares (the "Ordinary Shares") divided into:
- a. the ordinary shares 1 (the "Ordinary Shares 1"), subdivided into the ordinary A shares 1 (the "Ordinary A Shares 1") and the ordinary B shares 1 (the "Ordinary B Shares 1");
- b. the ordinary shares 2 (the "Ordinary Shares 2"), subdivided into the ordinary A shares 2 (the "Ordinary A Shares 2") and the ordinary B shares 2 (the "Ordinary B Shares 2");
- c. the ordinary shares 3 (the "Ordinary Shares 3"), subdivided into the ordinary A shares 3 (the "Ordinary A Shares 3") and the ordinary B shares 3 (the "Ordinary B Shares 3");
- d. the ordinary shares 4 (the "Ordinary Shares 4"), subdivided into the ordinary A shares 4 (the "Ordinary A Shares 4") and the ordinary B shares 4 (the "Ordinary B Shares 4");
 - (ii) the preference shares (the "Preference Shares") divided into:
- a. the preference shares 1 (the "Preference Shares 1"), subdivided into the preference A shares 1 (the "Preference A Shares 1");
- b. the preference shares 2 (the "Preference Shares 2"), subdivided into the preference A shares 2 (the "Preference A Shares 2");
- c. the preference shares 3 (the "Preference Shares 3"), subdivided into the preference A shares 3 (the "Preference A Shares 3");
- d. the preference shares 4 (the "Preference Shares 4"), subdivided into the preference A shares 4 (the "Preference A Shares 4");
 - (iii) the hurdle shares (the "Hurdle Shares"), subdivided into:

- a. the hurdle shares A (the "Hurdle Shares A") and
- b. the hurdle shares B (the "Hurdle Shares B"); and
- (iv) the management shares (the "Management Shares").
- 3. To convert the existing three million and one hundred thousand (3,100,000) shares into (i) three million ninety-nine thousand and nine hundred (3,099,900) Ordinary B Shares 1 and (ii) one hundred (100) Management Shares.
- 4. To increase the Company's share capital by an amount of nine hundred and eighty-eight thousand five hundred and fifty-nine Euro and sixty-eight cents (EUR 988,559.68), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to one million nineteen thousand five hundred and fifty-nine Euro and sixty-eight cents (EUR 1,019,559.68) by the issue of ninety-eight million eight hundred and fifty-five thousand nine hundred and sixty-eight (98,855,968) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in cash amounting to three hundred and forty-five thousand four hundred and forty-two thousand five hundred and twenty-four Euro (EUR 345,442,524.00) to be then allocated to (i) the share capital of the Company for an aggregate amount of nine hundred and eighty-eight thousand five hundred and fifty-nine Euro and sixty-eight cents (EUR 988,559.68) and to (ii) the share premium account for an aggregate amount of three hundred and forty-four million four hundred and fifty-three thousand nine hundred and sixty-four Euro and thirty-two cents (EUR 344,453,964.32).
 - 5. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.
 - 6. Miscellaneous.
- II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III.- That the present meeting, representing 100 % of share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to change the nominal value of the shares from one euro (EUR 1.00) each down to one euro cent (EUR 0.01), such that the existing thirty-one thousand (31,000) shares shall become in total three million and one hundred thousand (3,100,000) shares of one euro cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to create share classes as follows:

- (i) the ordinary shares (the "Ordinary Shares") divided into:
- a. the ordinary shares 1 (the "Ordinary Shares 1"), subdivided into the ordinary A shares 1 (the "Ordinary A Shares 1") and the ordinary B shares 1 (the "Ordinary B Shares 1");
- b. the ordinary shares 2 (the "Ordinary Shares 2"), subdivided into the ordinary A shares 2 (the "Ordinary A Shares 2") and the ordinary B shares 2 (the "Ordinary B Shares 2");
- c. the ordinary shares 3 (the "Ordinary Shares 3"), subdivided into the ordinary A shares 3 (the "Ordinary A Shares 3");
- d. the ordinary shares 4 (the "Ordinary Shares 4"), subdivided into the ordinary A shares 4 (the "Ordinary A Shares 4") and the ordinary B shares 4 (the "Ordinary B Shares 4");
 - (ii) the preference shares (the "Preference Shares") divided into:
- a. the preference shares 1 (the "Preference Shares 1"), subdivided into the preference A shares 1 (the "Preference A Shares 1");
- b. the preference shares 2 (the "Preference Shares 2"), subdivided into the preference A shares 2 (the "Preference A Shares 2");
- c. the preference shares 3 (the "Preference Shares 3"), subdivided into the preference A shares 3 (the "Preference A Shares 3");
- d. the preference shares 4 (the "Preference Shares 4"), subdivided into the preference A shares 4 (the "Preference A Shares 4");
 - (iii) the hurdle shares (the "Hurdle Shares"), subdivided into:
 - a. the hurdle shares A (the "Hurdle Shares A") and
 - b. the hurdle shares B (the "Hurdle Shares B"); and
 - (iv) the management shares (the "Management Shares").

Third resolution

The shareholders' meeting decides to convert the existing three million and one hundred thousand (3,100,000) shares into (i) three million ninety-nine thousand and nine hundred (3,099,900) Ordinary B Shares 1 and (ii) one hundred (100) Management Shares.

Fourth resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred and eighty-eight thousand five hundred and fifty-nine Euro and sixty-eight cents (EUR 988,559.68), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to one million nineteen thousand five hundred and fifty-nine Euro and sixty-eight cents (EUR 1,019,559.68) by the issue of ninety-eight million eight hundred and fifty-five thousand nine hundred and sixty-eight (98,855,968) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in cash amounting to three hundred and forty-five thousand four hundred and forty-two thousand five hundred and twenty-four Euro (EUR 345,442,524.00) and allocated to (i) the share capital for an aggregate amount of nine hundred and eighty-eight thousand five hundred and fifty-nine Euro and sixty-eight cents (EUR 988,559.68) and to (ii) the share premium account for an aggregate amount of three hundred and forty-four million four hundred and fifty-three thousand nine hundred and sixty-four Euro and thirty-two cents (EUR 344,453,964.32).

Subscription/Payment

All the ninety-eight million eight hundred and fifty-five thousand nine hundred and sixty-eight (98,855,968) New Shares are subscribed as follows:

- I. "Al Avocado (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181.391, here represented by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 12 March 2014, declares through its proxyholder to subscribe to:
- Fifteen million three hundred and eighty-three thousand four hundred and thirty-eight (15,383,438) Ordinary Shares 1 (as further divided per the below), for a global amount of eighteen million four hundred and fifty-two thousand three hundred and thirty-nine euro (EUR 18,452,339.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of one hundred and fifty-three thousand eight hundred and thirty-four euro and thirty-eight cents (EUR 153,834.38) and to the (ii) share premium account for a global amount of eighteen million two hundred and ninety-eight thousand five hundred and four euro and sixty-two cents (EUR 18,298,504.62). This subscription is subdivided into (a) eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) Ordinary A Shares 1 having a value of eighty-two thousand two hundred and twenty-five euro (EUR 82,225.00), which is allocated to the share capital for an amount of eight hundred and twenty-two euro and twenty-vice cents (EUR 822.25) and to the share premium account for an amount of eighty-one thousand four hundred and two euro and seventy-five cents (EUR 81,402.75) and (b) fifteen million three hundred and one thousand two hundred and thirteen (15,301,213) Ordinary B Shares 1 having a value of eighteen million three hundred and seventy thousand one hundred and fourteen euro (EUR 18,370,114.00), which is allocated to (i) the share capital for an amount of one hundred and fifty-three thousand twelve euro and thirteen cents (EUR 153,012.13) and to (ii) the share premium account for an amount of eighteen million two hundred and seventeen thousand one hundred and one euro and eighty-seven cents (EUR 18,217,101.87);
- Eighteen million four hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-eight (18,483,338) Ordinary Shares 2 (as further divided per the below), for a global amount of eighteen million four hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-eight Euro (EUR 18,483,338.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of one hundred and eighty-four thousand eight hundred and thirty-three Euro and thirty-eight cents (EUR 184,833.38) and to the (ii) share premium account for a global amount of eighteen million two hundred and ninety-eight thousand five hundred and four Euro and sixty-two cents (EUR 18,298,504.62). This subscription is subdivided into (a) eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) Ordinary A Shares 2 having a value of eighty-two thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 82,225.00), which is allocated to the share capital for an amount of eight hundred and twenty-two Euro and twenty-five cents (EUR 822.25) and to the share premium account for an amount of eighty-one thousand four hundred and thirteen (18,401,113) Ordinary B Shares 2 having a value of eighteen million four hundred and one thousand one hundred and thirteen Euro (EUR 18,401,113.00), which is allocated to (i) the share capital for an amount of one hundred eighty-four thousand and eleven Euro and thirteen cents (EUR 184,011.13) and to (ii) the share premium account for an amount of eighteen million two hundred and seventeen thousand one hundred and one Euro and eighty-seven cents (EUR 18,217,101.87);
- Eighteen million four hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-eight (18,483,338) Ordinary Shares 3 (as further divided per the below), for a global amount of eighteen million four hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-eight Euro (EUR 18,483,338.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of one hundred and eighty-four thousand eight hundred and thirty-three Euro and thirty-eight cents (EUR 184,833.38) and to the (ii) share premium account for

a global amount of eighteen million two hundred and ninety-eight thousand five hundred and four Euro and sixty-two cents (EUR 18,298,504.62). This subscription is subdivided into (a) eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) Ordinary A Shares 3 having a value of eighty-two thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 82,225.00), which is allocated to the share capital for an amount of eight hundred and twenty-two Euro and twenty-five cents (EUR 822.25) and to the share premium account for an amount of eighty-one thousand four hundred and two Euro and seventy-five cents (EUR 81,402.75) and (b) eighteen million four hundred and one thousand one hundred and thirteen (18,401,113) Ordinary B Shares 3 having a value of eighteen million four hundred and one thousand one hundred and thirteen Euro (EUR 18,401,113.00), which is allocated to (i) the share capital for an amount of one hundred eighty-four thousand and eleven Euro and thirteen cents (EUR 184,011.13) and to (ii) the share premium account for an amount of eighteen million two hundred and seventeen thousand one hundred and one Euro and eighty-seven cents (EUR 18,217,101.87);

- Eighteen million four hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-eight (18,483,338) Ordinary Shares 4 (as further divided per the below), for a global amount of eighteen million four hundred and eighty-three thousand three hundred and thirty-eight Euro (EUR 18,483,338.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of one hundred and eighty-four thousand eight hundred and thirty-three Euro and thirty-eight cents (EUR 184,833.38) and to the (ii) share premium account for a global amount of eighteen million two hundred and ninety-eight thousand five hundred and four Euro and sixty-two cents (EUR 18,298,504.62). This subscription is subdivided into (a) eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) Ordinary A Shares 4 having a value of eighty-two thousand two hundred and twenty-five Euro (EUR 82,225.00), which is allocated to the share capital for an amount of eight hundred and twenty-two Euro and twenty-five cents (EUR 822.25) and to the share premium account for an amount of eighty-one thousand four hundred and thirteen (18,401,113) Ordinary B Shares 4 having a value of eighteen million four hundred and one hundred and thirteen (18,401,113) Ordinary B Shares 4 having a value of eighteen million four hundred and one hundred and thirteen Euro (EUR 18,401,113.00), which is allocated to (i) the share capital for an amount of one hundred eighty-four thousand and eleven Euro and thirteen cents (EUR 184,011.13) and to (ii) the share premium account for an amount of eighteen million two hundred and seventeen thousand one hundred and one Euro and eighty-seven cents (EUR 18,217,101.87);

- Six million six hundred and thirty-five thousand and four (6,635,004) Preference Shares 1 (as further divided per the below), for a global amount of sixty-six million three hundred and fifty thousand forty three Euro (EUR 66,350,043.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of sixty-six thousand three hundred and fifty Euro and four cents (EUR 66,350.04) and to the (ii) share premium account for a global amount of sixty-six million two hundred and eighty-three thousand six hundred and ninety-two Euro and ninety-six cents (EUR 66,283,692.96). This subscription is subdivided into (a) seventy four thousand and three (74,003) Preference A Shares 1 having a value of seven hundred forty thousand and twenty-five Euro (EUR 740,025.00), which is allocated to the share capital for an amount of seven hundred forty Euro and three cents (EUR 740.03) and to the share premium account for an amount of seven hundred and thirty-nine thousand two hundred and eighty-four Euro and ninety-seven cents (EUR 739,284.97) and (b) six million five hundred sixty-one thousand and one (6,561,001) Preference B Shares 1 having a value of sixty-five million six hundred and ten thousand and eighteen Euro (EUR 65,610,018), which is allocated to (i) the share capital for an amount of sixty-five thousand six hundred and ten Euro and two cents (EUR 65,610.02) and to (ii) the share premium account for an amount of sixty-five million five hundred and forty-four thousand four hundred and seven Euro and ninety-nine cents (EUR 65,544,407.99);

- Six million six hundred and thirty-five thousand and four (6,635,004) Preference Shares 2 (as further divided per the below), for a global amount of sixty-six million three hundred and fifty thousand forty three Euro (EUR 66,350,043.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of sixty-six thousand three hundred and fifty Euro and four cents (EUR 66,350.04) and to the (ii) share premium account for a global amount of sixty-six million two hundred and eighty-three thousand six hundred and ninety-two Euro and ninety-six cents (EUR 66,283,692.96). This subscription is subdivided into (a) seventy four thousand and three (74,003) Preference A Shares 2 having a value of seven hundred forty thousand and twenty-five Euro (EUR 740,025.00), which is allocated to the share capital for an amount of seven hundred forty Euro and three cents (EUR 740.03) and to the share premium account for an amount of seven hundred and thirty-nine thousand two hundred and eighty-four Euro and ninety-seven cents (EUR 739,284.97) and (b) six million five hundred sixty-one thousand and one (6,561,001) Preference B Shares 2 having a value of sixty-five million six hundred and ten thousand and eighteen Euro (EUR 65,610,018), which is allocated to (i) the share capital for an amount of sixty-five thousand six hundred and ten Euro and one cents (EUR 65,610.01) and to (ii) the share premium account for an amount of sixty-five million five hundred and forty-four thousand four hundred and seven Euro and ninety-nine cents (EUR 65,544,407.99);

- Six million six hundred and thirty-five thousand and four (6,635,004) Preference Shares 3 (as further divided per the below), for a global amount of sixty-six million three hundred and fifty thousand forty three Euro (EUR 66,350,043.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of sixty-six thousand three hundred and fifty Euro and four cents (EUR 66,350.04) and to the (ii) share premium account for a global amount of sixty-six million two hundred and eighty-three thousand six hundred and ninety-two Euro and ninety-six cents (EUR 66,283,692.96). This subscription is subdivided into (a) seventy four thousand and three (74,003) Preference A Shares 3 having a value of seven hundred forty thousand and twenty-five Euro (EUR 740,025.00), which is allocated to the share capital for an amount of seven hundred forty Euro and three cents (EUR

- 740.03) and to the share premium account for an amount of seven hundred and thirty-nine thousand two hundred and eighty-four Euro and ninety-seven cents (EUR 739,284.97) and (b) six million five hundred sixty-one thousand and one (6,561,001) Preference B Shares 3 having a value of sixty-five million six hundred and ten thousand and eighteen Euro (EUR 65,610,018), which is allocated to (i) the share capital for an amount of sixty-five thousand six hundred and ten Euro and one cents (EUR 65,610.01) and to (ii) the share premium account for an amount of sixty-five million five hundred and forty-four thousand four hundred and seven Euro and ninety-nine cents (EUR 65,544,407.99);
- Six million six hundred and thirty-five thousand and four (6,635,004) Preference Shares 4 (as further divided per the below), for a global amount of sixty-six million three hundred and fifty thousand forty three Euro (EUR 66,350,043.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of sixty-six thousand three hundred and fifty Euro and four cents (EUR 66,350.04) and to the (ii) share premium account for a global amount of sixty-six million two hundred and eighty-three thousand six hundred and ninety-two Euro and ninety-six cents (EUR 66,283,692.96). This subscription is subdivided into (a) seventy four thousand and three (74,003) Preference A Shares 4 having a value of seven hundred forty thousand and twenty-five Euro (EUR 740,025.00), which is allocated to the share capital for an amount of seven hundred forty Euro and three cents (EUR 740.03) and to the share premium account for an amount of seven hundred and thirty-nine thousand two hundred and eighty-four Euro and ninety-seven cents (EUR 739,284.97) and (b) six million five hundred sixty-one thousand and one (6,561,001) Preference B Shares 4 having a value of sixty-five million six hundred and ten thousand and eighteen Euro (EUR 65,610,018), which is allocated to (i) the share capital for an amount of sixty-five thousand six hundred and ten Euro and one cents (EUR 65,610.01) and to (ii) the share premium account for an amount of sixty-five million five hundred and forty-four thousand four hundred and seven Euro and ninety-nine cents (EUR 65,544,407.99); and
- (a) Three hundred thousand (300,000) Hurdle Shares A for a global amount of three hundred thousand Euro (EUR 300,000.00), each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and which is allocated to the share capital for an amount of three thousand Euro (EUR 3,000.00) and to the share premium account for an amount of two hundred and ninety-seven thousand Euro (EUR 297,000.00) and (b) ninety thousand (90,000) Hurdle Shares B having a value of ninety thousand Euro (EUR 90,000.00), which is allocated to (i) the share capital for an amount of nine hundred Euro (EUR 900.00) and to (ii) the share premium account for an amount of eighty-nine thousand and one hundred Euro (EUR 89,100.00).
- II. "Mr. Léo Apotheker", born on 18 September 1953 in Aachen, Germany, and residing at Flat A, 15 Eaton Square, London, SW1W 9DD, the United Kingdom, here represented by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 12 March 2014, declares through its proxyholder to subscribe to:
- Ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) Ordinary B Shares 1, for a global amount of ninety-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 98,750.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of nine hundred eighty seven euro and fifty cents (EUR 987.50) and to the (ii) share premium account for a global amount of ninety-seven thousand seven hundred sixty-two Euro and fifty cents (EUR 97,762.50);
- Ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) Ordinary B Shares 2, for a global amount of ninety-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 98,750.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of nine hundred eighty seven euro and fifty cents (EUR 987.50) and to the (ii) share premium account for a global amount of ninety-seven thousand seven hundred sixty-two Euro and fifty cents (EUR 97,762.50);
- Ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) Ordinary B Shares 3, for a global amount of ninety-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 98,750.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of nine hundred eighty seven euro and fifty cents (EUR 987.50) and to the (ii) share premium account for a global amount of ninety-seven thousand seven hundred sixty-two Euro and fifty cents (EUR 97,762.50);
- Ninety-eight thousand seven hundred and fifty (98,750) Ordinary B Shares 4, for a global amount of ninety-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 98,750.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of nine hundred eighty seven euro and fifty cents (EUR 987.50) and to the (ii) share premium account for a global amount of ninety-seven thousand seven hundred sixty-two Euro and fifty cents (EUR 97,762.50);
- Eighty-eight thousand eight hundred and seventy-five (88,875) Preference B Shares 1, for a global amount of eight hundred and eighty-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 888,750.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of eight hundred eighty-eight euros and seventy-five cents (EUR 888.75) and to the (ii) share premium account for a global amount of eight hundred and eighty-seven thousand eight hundred sixty-one Euro and twenty-five cents (EUR 887,861.25);
- Eighty-eight thousand eight hundred and seventy-five (88,875) Preference B Shares 2, for a global amount of eight hundred and eighty-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 888,750.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of eight hundred

eighty-eight euros and seventy-five cents (EUR 888.75) and to the (ii) share premium account for a global amount of eight hundred and eighty-seven thousand eight hundred sixty-one Euro and twenty-five cents (EUR 887,861.25);

- Eighty-eight thousand eight hundred and seventy-five (88,875) Preference B Shares 3, for a global amount of eight hundred and eighty-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 888,750.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of eight hundred eighty-eight euros and seventy-five cents (EUR 888.75) and to the (ii) share premium account for a global amount of eight hundred and eighty-seven thousand eight hundred sixty-one Euro and twenty-five cents (EUR 887,861.25); and
- Eighty-eight thousand eight hundred and seventy-five (88,875) Preference B Shares 4, for a global amount of eight hundred and eighty-eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 888,750.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of eight hundred eighty-eight euros and seventy-five cents (EUR 888.75) and to the (ii) share premium account for a global amount of eight hundred and eighty-seven thousand eight hundred sixty-one Euro and twenty-five cents (EUR 887,861.25).
- III. "Mr. Bret Bolin", born on 16 March 1968 in Manchester, CT, the United States of America, and residing at Flat 8, 34 Onslow Garden, London, SW7 3AQ, the United Kingdom, here represented by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 12 March 2014, declares through its proxyholder to subscribe to:
- Forty-five thousand (45,000) Ordinary B Shares 1, for a global amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of four hundred and fifty Euro (EUR 450,00) and to the (ii) share premium account for a global amount of forty-four thousand five hundred and fifty Euro (EUR 44,550.00);
- Forty-five thousand (45,000) Ordinary B Shares 2, for a global amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of four hundred and fifty Euro (EUR 450,00) and to the (ii) share premium account for a global amount of forty-four thousand five hundred and fifty Euro (EUR 44,550.00);
- Forty-five thousand (45,000) Ordinary B Shares 3, for a global amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of four hundred and fifty Euro (EUR 450,00) and to the (ii) share premium account for a global amount of forty-four thousand five hundred and fifty Euro (EUR 44,550.00);
- Forty-five thousand (45,000) Ordinary B Shares 4, for a global amount of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of four hundred and fifty Euro (EUR 450,00) and to the (ii) share premium account for a global amount of forty-four thousand five hundred and fifty Euro (EUR 44,550.00);
- Forty thousand and five hundred (40,500) Preference B Shares 1, for a global amount of four hundred and five thousand Euro (EUR 405,000.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of four hundred and five Euro (EUR 405.00) and to the (ii) share premium account for a global amount of four hundred and four thousand five hundred and ninety-five Euro (EUR 404,595.00);
- Forty thousand and five hundred (40,500) Preference B Shares 2, for a global amount of four hundred and five thousand Euro (EUR 405,000.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of four hundred and five Euro (EUR 405.00) and to the (ii) share premium account for a global amount of four hundred and four thousand five hundred and ninety-five Euro (EUR 404,595.00);
- Forty thousand and five hundred (40,500) Preference B Shares 3, for a global amount of four hundred and five thousand Euro (EUR 405,000.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of four hundred and five Euro (EUR 405.00) and to the (ii) share premium account for a global amount of four hundred and four thousand five hundred and ninety-five Euro (EUR 404,595.00); and
- Forty thousand and five hundred (40,500) Preference B Shares 4, for a global amount of four hundred and five thousand Euro (EUR 405,000.00), each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01). The contribution here above is allocated to (i) the share capital for a global amount of four hundred and five Euro (EUR 405.00) and to the (ii) share premium account for a global amount of four hundred and four thousand five hundred and ninety-five Euro (EUR 404,595.00).

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase, which shall now be read as follows:

" 5. Share Capital.

- 5.1 The Company has a share capital of one million nineteen thousand five hundred and fifty-nine euro and sixty-eight cents (EUR 1,019,559.68) represented by one hundred and one million nine hundred and fifty-five thousand nine hundred and sixty-eight (101,955,968) shares having a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each and divided into:
- 5.1.1 (i) eighteen million six hundred and twenty-seven thousand and eighty-eight (18,627,088) ordinary shares 1 (the "Ordinary Shares 1") subdivided into eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) ordinary A shares 1

(the "Ordinary A Shares 1") and eighteen million five hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty-three (18,544,863) ordinary B shares 1 (the "Ordinary B Shares 1");

- (ii) eighteen million six hundred and twenty-seven thousand and eighty-eight (18,627,088) ordinary shares 2 (the "Ordinary Shares 2"), subdivided into eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) ordinary A shares 2 (the "Ordinary A Shares 2") and eighteen million five hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty-three (18,544,863) ordinary B shares 2 (the "Ordinary B Shares 2");
- (iii) eighteen million six hundred and twenty-seven thousand and eighty-eight (18,627,088) ordinary shares 3 (the "Ordinary Shares 3"), subdivided into eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) ordinary A shares 3 (the "Ordinary A Shares 3") and eighteen million five hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty-three (18,544,863) ordinary B shares 3 (the "Ordinary B Shares 3"); and
- (iv) eighteen million six hundred and twenty-seven thousand and eighty-eight (18,627,088) ordinary shares 4 (the "Ordinary Shares 4"), subdivided into eighty-two thousand two hundred and twenty-five (82,225) ordinary A shares 4 (the "Ordinary A Shares 4") and eighteen million five hundred and forty-four thousand eight hundred and sixty-three (18,544,863) ordinary B shares 4 (the "Ordinary B Shares 4" and all together the "Ordinary Shares");
- 5.1.2 three hundred and ninety thousand (390,000) hurdle shares (the "Hurdle Shares") subdivided into three hundred thousand (300,000) hurdle shares A (the (the "Hurdle Shares A") and ninety thousand (90,000) hurdle shares B (the (the "Hurdle Shares B");
- 5.1.3 (i) six million seven hundred and sixty-four thousand three hundred and seventy-nine (6,764,379) preference shares 1 (the "Preference Shares 1"), subdivided into seventy-four thousand and three (74,003) preference A shares 1 (the "Preference A Shares 1") and six million six hundred and ninety thousand three hundred and seventy-seven (6,690,377) preference B shares 1 (the "Preference B Shares 1");
- (ii) six million seven hundred and sixty-four thousand three hundred and seventy-nine (6,764,379) preference shares 2 (the "Preference Shares 2"), subdivided into seventy-four thousand and three (74,003) preference A shares 2 (the "Preference A Shares 2") and six million six hundred and ninety thousand three hundred and seventy-seven (6,690,377) preference B shares 2 (the "Preference B Shares 2");
- (iii) six million seven hundred and sixty-four thousand three hundred and seventy-nine (6,764,379) preference shares 3 (the "Preference Shares 3"), subdivided into seventy-four thousand and three (74,003) preference A shares 3 (the "Preference A Shares 3") and six million six hundred and ninety thousand three hundred and seventy-seven (6,690,377) preference B shares 3 (the "Preference B Shares 3"); and
- (iv) six million seven hundred and sixty-four thousand three hundred and seventy-nine (6,764,379) preference shares 4 (the "Preference Shares 4"), subdivided into seventy-four thousand and three (74,003) preference A shares 4 (the "Preference A Shares 4") and six million six hundred and ninety thousand three hundred and seventy-seven (6,690,377) preference B shares 4 (the "Preference B Shares 4" and all together the "Preference Shares"); and
 - 5.1.4 one hundred (100) management shares (the "Management Shares").

The Management Shares are held by Al Avocado S.à r.l., as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

"Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Al Avocado & Cy S.C.A.» (la «Société»), société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.510, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 31 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 21 décembre 2013, numéro 3264, page 156660.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Changer la valeur nominale des actions de la Société d'un Euro (EUR 1.00) à un centime d'euro (EUR 0,01), si bien que les trente-et-un mille (31.000) actions existantes deviennent un total de trois millions cent mille (3.100.000) actions d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.
 - 2. Créer des classes d'actions comme suit:
 - (i) les actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») divisées en:
- a. actions ordinaires 1 (les «Actions Ordinaires 1»), subdivisées en actions ordinaires A1 (les «Actions Ordinaires A1») et en actions ordinaires B1 (les «Actions Ordinaires B1»);
- b. actions ordinaires 2 (les «Actions Ordinaires 2»), subdivisées en actions ordinaires A2 (les «Actions Ordinaires A2») et en actions ordinaires B2 (les «Actions Ordinaires B2»);
- c. actions ordinaires 3 (les «Actions Ordinaires 3»), subdivisées en actions ordinaires A3 (les «Actions Ordinaires A3») et en actions ordinaires B3 (les «Actions Ordinaires B3»);
- d. actions ordinaires 4 (les «Actions Ordinaires 4»), subdivisées en actions ordinaires A4 (les «Actions Ordinaires A4») et en actions ordinaires B4 (les «Actions Ordinaires B4»);
 - (ii) les actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») divisées en:
- a. actions préférentielles 1 (les «Actions Préférentielles 1»), subdivisées en actions préférentielles A1 (les «Actions Préférentielles A1») et en actions préférentielles B1 (les «Actions Préférentielles B1»);
- b. actions préférentielles 2 (les «Actions Préférentielles 2»), subdivisées en actions préférentielles A2 (les «Actions Préférentielles A2») et en actions préférentielles B2 (les «Actions Préférentielles B2»);
- c. actions préférentielles 3 (les «Actions Préférentielles 3»), subdivisées en actions préférentielles A3 (les «Actions Préférentielles A3») et en actions préférentielles B3 (les «Actions Préférentielles B3»);
- d. actions préférentielles 4 (les «Actions Préférentielles 4»), subdivisées en actions préférentielles A4 (les «Actions Préférentielles B4»);
 - (iii) les actions de rendement (les «Actions de Rendement»), subdivisées en:
 - a. actions de rendement A (les «Actions de Rendement A») et
 - b. actions de rendement B (les «Actions de Rendement B»);

et

- (iv) les actions de commandité (les «Actions de Commandité»).
- 3. Convertir les trois millions cent mille (3.100.000) actions existantes en (i) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (3.099.900) Actions Ordinaires B1 et en (ii) cent (100) Actions de Commandité.
- 4. Augmenter le capital social de la Société par un montant de neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante-neuf euros et soixante-huit centimes (EUR 988.559,68), de façon à l'accroître de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à un million dix-neuf mille cinq cent cinquante-neuf euros et soixante-huit centimes (EUR 1.019.559,68), par l'émission de quatre-vingt-dix-huit millions huit cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-huit (98.855.968) nouvelles actions, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire d'un montant de trois cent quarante-cinq millions quatre cent quarante-deux mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 345.442.524,00), alloué ensuite (i) au capital social pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante-neuf euros et soixante-huit centimes (EUR 988.559,68) et (ii) au compte de prime d'émission pour un montant total de trois cent quarante-quatre millions quatre cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-quatre euros et trente-deux centimes (EUR 344.453.964,32).
 - 5. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société.
 - 6. Divers.
- II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actions représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.
- III. Que la présente assemblée, réunissant 100 % du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de Changer la valeur nominale des actions de la Société d'un Euro (EUR 1.00) à un centime d'euro (EUR 0,01), si bien que les trente-et-un mille (31.000) actions existantes deviennent un total de trois millions cent mille (3.100.000) actions d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide de créer des classes d'actions comme suit:

- (i) les actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») divisées en:
- a. actions ordinaires 1 (les «Actions Ordinaires 1»), subdivisées en actions ordinaires A1 (les «Actions Ordinaires A1») et en actions ordinaires B1 (les «Actions Ordinaires B1»);
- b. actions ordinaires 2 (les «Actions Ordinaires 2»), subdivisées en actions ordinaires A2 (les «Actions Ordinaires A2») et en actions ordinaires B2 (les «Actions Ordinaires B2»);
- c. actions ordinaires 3 (les «Actions Ordinaires 3»), subdivisées en actions ordinaires A3 (les «Actions Ordinaires A3») et en actions ordinaires B3 (les «Actions Ordinaires B3»);
- d. actions ordinaires 4 (les «Actions Ordinaires 4»), subdivisées en actions ordinaires A4 (les «Actions Ordinaires A4») et en actions ordinaires B4 (les «Actions Ordinaires B4»);
 - (ii) les actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») divisées en:
- a. actions préférentielles 1 (les «Actions Préférentielles 1»), subdivisées en actions préférentielles A1 (les «Actions Préférentielles B1»);
- b. actions préférentielles 2 (les «Actions Préférentielles 2»), subdivisées en actions préférentielles A2 (les «Actions Préférentielles A2») et en actions préférentielles B2 (les «Actions Préférentielles B2»);
- c. actions préférentielles 3 (les «Actions Préférentielles 3»), subdivisées en actions préférentielles A3 (les «Actions Préférentielles A3») et en actions préférentielles B3 (les «Actions Préférentielles B3»);
- d. actions préférentielles 4 (les «Actions Préférentielles 4»), subdivisées en actions préférentielles A4 (les «Actions Préférentielles A4») et en actions préférentielles B4 (les «Actions Préférentielles B4»);
 - (iii) les actions de rendement (les «Actions de Rendement»), subdivisées en:
 - a. actions de rendement A (les «Actions de Rendement A») et
 - b. actions de rendement B (les «Actions de Rendement B»);

et

(iv) les actions de commandité (les «Actions de Commandité»).

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de convertir les trois millions cent mille (3.100.000) actions existantes en (i) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (3.099.900) Actions Ordinaires B1 et en (ii) cent (100) Actions de Commandité

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante-neuf euros et soixante-huit centimes (EUR 988.559,68), de façon à l'accroître de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) à un million dix-neuf mille cinq cent cinquante-neuf euros et soixante-huit centimes (EUR 1.019.559,68), par l'émission de quatre-vingt-dix-huit millions huit cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-huit (98.855.968) nouvelles actions, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire d'un montant de trois cent quarante-cinq millions quatre cent quarante-deux mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 345.442.524,00), alloué ensuite (i) au capital social pour un montant total de neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinquante-neuf euros et soixante-huit centimes (EUR 988.559,68) et (ii) au compte de prime d'émission pour un montant total de trois cent quarante-quatre millions quatre cent cinquante-trois mille neuf cent soixante-quatre euros et trente-deux centimes (EUR 344.453.964,32).

Souscription / Paiement

L'ensemble des quatre-vingt-dix-huit millions huit cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-huit (98.855.968) Nouvelles Actions sont souscrites comme suit:

- I. «Al Avocado (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.391, ayant son siège social au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 12 mars 2014, déclare souscrire par le biais de son mandataire à:
- Quinze millions trois cent quatre-vingt-trois mille quatre cent trente-huit (15.383.438) Actions Ordinaires 1 (tel que réparties comme suit), dont le montant total est de dix-huit millions quatre cent cinquante-deux mille trois cent trente-

neuf euros (EUR 18.452.339,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de cent cinquante-trois mille huit cent trente-quatre euros et trente-huit centimes (EUR 153.834,38) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de dix-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre euros et soixante-deux centimes (EUR 18.298.504,62). Cette souscription est subdivisée en (a) quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq (82.225) Actions Ordinaires A1 d'une valeur de quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 82.225,00), alloué au capital social pour un montant de huit cent vingt-deux euros et vingt-cinq centimes (EUR 82.225) et au compte de prime d'émission pour un montant de quatre-vingt-un mille quatre cent deux euros et soixante-quinze centimes (EUR 81.402,75) et (b) quinze millions trois cent un mille deux cent treize (15.301.213) Actions Ordinaires B1 d'une valeur de dix-huit millions trois cent soixante-dix mille cent quatorze euros (EUR 18.370.114,00), alloué au capital social pour un montant de cent cinquante-trois mille douze euros et treize centimes (EUR 153.012,13) et au compte de prime d'émission pour un montant de dix-huit millions deux cent dix-sept mille cent et un euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 18.217.101,87);

- Dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-huit (18.483.338) Actions Ordinaires 2 (tel que réparties comme suit), dont le montant total est de dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-huit euros (EUR 18.483.338,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport cidessus est alloué (i) au capital social pour un montant de cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-trois euros et trente-huit centimes (EUR 184.833,38) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de dix-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre euros et soixante-deux centimes (EUR 18.298.504,62). Cette souscription est subdivisée en (a) quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq (82.225) Actions Ordinaires A2 d'une valeur de quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq (82.225,00), alloué au capital social pour un montant de huit cent vingt-deux euros et vingt-cinq centimes (EUR 82.225,00), alloué au capital social pour un montant de quatre-vingt-un mille quatre cent deux euros et soixante-quinze centimes (EUR 81.402,75) et (b) dix-huit millions quatre cent un mille cent treize euros (EUR 18.401.113) Actions Ordinaires B2 d'une valeur de dix-huit millions quatre cent un mille cent treize euros (EUR 18.401.113,00), alloué au capital social pour un montant de cent quatre-vingt-quatre mille onze euros et treize centimes (EUR 18.401.113) et au compte de prime d'émission pour un montant de dix-huit millions deux cent dix-sept mille cent et un euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 18.217.101,87);
- Dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-huit (18.483.338) Actions Ordinaires 3 (tel que réparties comme suit), dont le montant total est de dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-huit euros (EUR 18.483.338,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport cidessus est alloué (i) au capital social pour un montant de cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-trois euros et trente-huit centimes (EUR 184.833,38) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de dix-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre euros et soixante-deux centimes (EUR 18.298.504,62). Cette souscription est subdivisée en (a) quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq (82.225) Actions Ordinaires A3 d'une valeur de quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 82.225,00), alloué au capital social pour un montant de huit cent vingt-deux euros et vingt-cinq centimes (EUR 822,25) et au compte de prime d'émission pour un montant de quatre-vingt-un mille quatre cent deux euros et soixante-quinze centimes (EUR 81.402,75) et (b) dix-huit millions quatre cent un mille cent treize euros (EUR 18.401.113) Actions Ordinaires B3 d'une valeur de dix-huit millions quatre cent un mille cent treize euros (EUR 18.401.113,00), alloué au capital social pour un montant de cent quatre-vingt-quatre mille onze euros et treize centimes (EUR 18.401.113) et au compte de prime d'émission pour un montant de dix-huit millions deux cent dix-sept mille cent et un euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 18.217.101,87);
- Dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-huit (18.483.338) Actions Ordinaires 4 (tel que réparties comme suit), dont le montant total est de dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-huit euros (EUR 18.483.338,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport cidessus est alloué (i) au capital social pour un montant de cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente-trois euros et trente-huit centimes (EUR 184.833,38) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de dix-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre euros et soixante-deux centimes (EUR 18.298.504,62). Cette souscription est subdivisée en (a) quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq (82.225) Actions Ordinaires A4 d'une valeur de quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-cinq (82.225,00), alloué au capital social pour un montant de huit cent vingt-deux euros et vingt-cinq centimes (EUR 82.225,00), alloué au capital social pour un montant de quatre-vingt-un mille quatre cent deux euros et soixante-quinze centimes (EUR 81.402,75) et (b) dix-huit millions quatre cent un mille cent treize (18.401.113) Actions Ordinaires B4 d'une valeur de dix-huit millions quatre cent un mille cent treize euros (EUR 18.401.113,00), alloué au capital social pour un montant de cent quatre-vingt-quatre mille onze euros et treize centimes (EUR 184.011,13) et au compte de prime d'émission pour un montant de dix-huit millions deux cent dix-sept mille cent et un euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 18.217.101,87);
- Six millions six cent trente-cinq mille et quatre (6.635.004) Actions Préférentielles 1 (tel que réparties comme suit), dont le montant total est de soixante-six millions trois cent cinquante mille quarante-trois euros (EUR 66.350.043,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de soixante-six mille trois cent cinquante euros et quatre centimes (EUR 66.350,04) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de soixante-six millions deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 66.283.692,96). Cette souscription est subdivisée en (a) soixante-quatorze mille et trois (74.003) Actions Préférentielles A1 d'une valeur de sept cent quarante mille vingt-cinq euros (EUR

740.025,00), alloué au capital social pour un montant de sept cent quarante euros et trois centimes (EUR 740.03) et au compte de prime d'émission pour un montant de sept cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 739.284,97) et (b) six millions cinq cent soixante et un mille et une (6.561.001) Actions Préférentielles B1 d'une valeur de soixante-cinq millions six cent dix mille dix-huit euros (EUR 65.610.018,00), alloué au capital social pour un montant de soixante-cinq mille six cent dix euros et un centime (EUR 65.610,01) et au compte de prime d'émission pour un montant de soixante-cinq millions cinq cent quarante-quatre mille quatre cent sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 65.544.407,99);

- Six millions six cent trente-cinq mille et quatre (6.635.004) Actions Préférentielles 2 (tel que réparties comme suit), dont le montant total est de soixante-six millions trois cent cinquante mille quarante-trois euros (EUR 66.350.043,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de soixante-six mille trois cent cinquante euros et quatre centimes (EUR 66.350,04) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de soixante-six millions deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 66.283.692,96). Cette souscription est subdivisée en (a) soixante-quatorze mille et trois (74.003) Actions Préférentielles A2 d'une valeur de sept cent quarante mille vingt-cinq euros (EUR 740.025,00), alloué au capital social pour un montant de sept cent quarante euros et trois centimes (EUR 740.03) et au compte de prime d'émission pour un montant de sept cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 739.284,97) et (b) six millions cinq cent soixante et un mille et une (6.561.001) Actions Préférentielles B2 d'une valeur de soixante-cinq millions six cent dix mille dix-huit euros (EUR 65.610.018,00), alloué au capital social pour un montant de soixante-cinq mille six cent dix euros et un centime (EUR 65.610,01) et au compte de prime d'émission pour un montant de soixante-cinq millions cinq cent quarante-quatre mille quatre cent sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 65.544.407,99);
- Six millions six cent trente-cinq mille et quatre (6.635.004) Actions Préférentielles 3 (tel que réparties comme suit), dont le montant total est de soixante-six millions trois cent cinquante mille quarante-trois euros (EUR 66.350.043,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de soixante-six mille trois cent cinquante euros et quatre centimes (EUR 66.350,04) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de soixante-six millions deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 66.283.692,96). Cette souscription est subdivisée en (a) soixante-quatorze mille et trois (74.003) Actions Préférentielles A3 d'une valeur de sept cent quarante mille vingt-cinq euros (EUR 740.025,00), alloué au capital social pour un montant de sept cent quarante euros et trois centimes (EUR 740.03) et au compte de prime d'émission pour un montant de sept cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 739.284,97) et (b) six millions cinq cent soixante et un mille et une (6.561.001) Actions Préférentielles B3 d'une valeur de soixante-cinq millions six cent dix mille dix-huit euros (EUR 65.610.018,00), alloué au capital social pour un montant de soixante-cinq mille six cent dix euros et un centime (EUR 65.610,01) et au compte de prime d'émission pour un montant de soixante-cinq millions cinq cent quarante-quatre mille quatre cent sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 65.544.407,99);
- Six millions six cent trente-cinq mille et quatre (6.635.004) Actions Préférentielles 4 (tel que réparties comme suit), dont le montant total est de soixante-six millions trois cent cinquante mille quarante-trois euros (EUR 66.350.043,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de soixante-six mille trois cent cinquante euros et quatre centimes (EUR 66.350,04) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de soixante-six millions deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 66.283.692,96). Cette souscription est subdivisée en (a) soixante-quatorze mille et trois (74.003) Actions Préférentielles A4 d'une valeur de sept cent quarante mille vingt-cinq euros (EUR 740.025,00), alloué au capital social pour un montant de sept cent quarante euros et trois centimes (EUR 740.03) et au compte de prime d'émission pour un montant de sept cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 739.284,97) et (b) six millions cinq cent soixante et un mille et une (6.561.001) Actions Préférentielles B4 d'une valeur de soixante-cinq millions six cent dix mille dix-huit euros (EUR 65.610.018,00), alloué au capital social pour un montant de soixante-cinq mille six cent dix euros et un centime (EUR 65.610,01) et au compte de prime d'émission pour un montant de soixante-cinq millions cinq cent quarante-quatre mille quatre cent sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 65.544.407,99);
- (a) trois cent mille (300.000) Actions de Rendement A pour un montant total de trois cent mille euros (EUR 300.000,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et alloué au capital social pour un montant de trois mille euros (EUR 3.000,00) et au compte de prime d'émission pour un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 297.000,00) et (b) quatre-vingt-dix mille (90.000) Actions de Rendement B pour un montant total de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000.00) et alloué au capital social pour un montant de neuf cents euros (EUR 900.00) et au compte de prime d'émission pour un montant de quatre-vingt-neuf mille cent euros (EUR 89.100,00).
- II. «M. Léo Apotheker», né le 18 septembre 1953 à Aachen en Allemagne, résidant au Flat A, 15 Eaton Square, Londres, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 12 mars 2014, déclare souscrire par le biais de son mandataire à:
- Quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) Actions Ordinaires B1, dont le montant total est de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 98.750,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de neuf cent quatre-vingt-sept euros et

cinquante centimes (EUR 987.50) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-deux euros et cinquante centimes (EUR 97,762.50);

- Quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) Actions Ordinaires B2, dont le montant total est de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 98.750,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de neuf cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 987.50) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-deux euros et cinquante centimes (EUR 97,762.50);
- Quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) Actions Ordinaires B3, dont le montant total est de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 98.750,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de neuf cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 987.50) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-deux euros et cinquante centimes (EUR 97,762.50);
- Quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (98.750) Actions Ordinaires B4, dont le montant total est de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 98.750,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de neuf cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 987.50) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-deux euros et cinquante centimes (EUR 97,762.50);
- Quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-quinze (88.875) Actions Préférentielles B1, dont le montant total est de huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 888.750,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de huit cent quatre-vingt-huit mille et soixante-quinze centimes (EUR 888,75) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 887.861,25);
- Quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-quinze (88.875) Actions Préférentielles B2, dont le montant total est de huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 888.750,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de huit cent quatre-vingt-huit mille et soixante-quinze centimes (EUR 888,75) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 887.861,25);
- Quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-quinze (88.875) Actions Préférentielles B3, dont le montant total est de huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 888.750,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de huit cent quatre-vingt-huit mille et soixante-quinze centimes (EUR 888,75) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 887.861,25);
- Quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-quinze (88.875) Actions Préférentielles B4, dont le montant total est de huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 888.750,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de huit cent quatre-vingt-huit mille et soixante-quinze centimes (EUR 888,75) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante et un euros et vingt-cinq centimes (EUR 887.861,25);
- III. «M. Bret Bolin», né le 16 mars 1968 à Manchester CT, Etats-Unis d'Amérique, résidant au Flat 8, 34 Onslow Garden, SW7 3AQ, Londres, Royaume-Uni, ici représenté par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 12 mars 2014, déclare souscrire par le biais de son mandataire à:
- Quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires B1, dont le montant total est de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de quarre-cent cinquante euros (EUR 450,00) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de quarante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 44.550,00);
- Quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires B2, dont le montant total est de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de quarre-cent cinquante euros (EUR 450,00) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de quarante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 44.550,00);
- Quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires B3, dont le montant total est de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de quarre-cent cinquante euros (EUR 450,00) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de quarante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 44.550,00);
- Quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires B4, dont le montant total est de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de quarre-cent cinquante euros (EUR 450,00) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de quarante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 44.550,00);
- Quarante mille cinq cent (40.500) Actions Préférentielles B1, dont le montant total est de quatre cent cinq mille euros (EUR 405.000,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué

- (i) au capital social pour un montant de quatre-cent cinq euros (EUR 405,00) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de quatre cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 404.595,00);
- Quarante mille cinq cent (40.500) Actions Préférentielles B2, dont le montant total est de quatre cent cinq mille euros (EUR 405.000,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de quatre-cent cinq euros (EUR 405,00) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de quatre cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 404.595,00);
- Quarante mille cinq cent (40.500) Actions Préférentielles B3, dont le montant total est de quatre cent cinq mille euros (EUR 405.000,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de quatre-cent cinq euros (EUR 405,00) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de quatre cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 404.595,00);
- Quarante mille cinq cent (40.500) Actions Préférentielles B4, dont le montant total est de quatre cent cinq mille euros (EUR 405.000,00), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). L'apport ci-dessus est alloué (i) au capital social pour un montant de quatre-cent cinq euros (EUR 405,00) et au (ii) compte de prime d'émission pour un montant de quatre cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 404.595,00);

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à (EUR 1.019.559,68) représenté par (101.955.968) actions ayant une valeur nominal d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, réparties comme suit:
- 5.1.1 (i) dix-huit millions six cents vingt-sept mille quatre-vingt-huit (18.627.088) actions ordinaires 1 (les "Actions Ordinaires 1") subdivisées en quatre-vingt-deux mille deux cents vingt-cinq (82.225) actions ordinaires A1 (les "Actions Ordinaires A1") et dix-huit millions cinq cents quarante-quatre mille huit cents soixante-trois (18.544.863) actions ordinaires B1 (les "Actions Ordinaires B1");
- (ii) dix-huit millions six cents vingt-sept mille quatre-vingt-huit (18.627.088) actions ordinaires 2 (les "Actions Ordinaires 2") subdivisées en quatre-vingt-deux mille deux cents vingt-cinq (82.225) actions ordinaires A2 (les "Actions Ordinaires A2") et dix-huit millions cinq cents quarante-quatre mille huit cents soixante-trois (18.544.863) actions ordinaires B2 (les "Actions Ordinaires B2");
- (iii) dix-huit millions six cents vingt-sept mille quatre-vingt-huit (18.627.088) actions ordinaires 3 (les "Actions Ordinaires 3") subdivisées en quatre-vingt-deux mille deux cents vingt-cinq (82.225) actions ordinaires A3 (les "Actions Ordinaires A3") et dix-huit millions cinq cents quarante-quatre mille huit cents soixante-trois (18.544.863) actions ordinaires B3 (les "Actions Ordinaires B3"); et
- (iv) dix-huit millions six cents vingt-sept mille quatre-vingt-huit (18.627.088) actions ordinaires 4 (les "Actions Ordinaires 4") subdivisées en quatre-vingt-deux mille deux cents vingt-cinq (82.225) actions ordinaires A4 (les "Actions Ordinaires A4") et dix-huit millions cinq cents quarante-quatre mille huit cents soixante-trois (18.544.863) actions ordinaires B4 (les "Actions Ordinaires B4" et toutes ensembles les "Actions Ordinaires");
- 5.1.2 trois cent quatre-vingt-dix mille (390.000) actions de rendement (les "Actions de Rendement") subdivisées en trois cent mille (300.000) actions de rendement A (les "Actions de Rendement A") et quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de rendement B (les "Actions de Rendement B", et toutes ensemble les "Actions de Rendement"); et
- 5.1.3 (i) six millions sept cents soixante-quatre mille trois cents soixante-dix-neuf (6.764.379) actions préférentielles 1 (les "Actions Préférentielles 1"), subdivisées en soixante-quatorze mille et trois (74.003) actions préférentielles A1 (les "Actions Préférentielles A1") et six millions six cents quatre-vingt-dix mille trois cents soixante-dix-sept (6,690,377) actions préférentielles B1 (les "Actions Préférentielles B1");
- (ii) six millions sept cents soixante-quatre mille trois cents soixante-dix-neuf (6.764.379) actions préférentielles (les "Actions Préférentielles 2"), subdivisées en soixante-quatorze mille et trois (74.003) actions préférentielles A2 (les "Actions Préférentielles A2") et six millions six cents quatre-vingt-dix mille trois cents soixante-dix-sept (6,690,377) actions préférentielles B2 (les "Actions Préférentielles B2");
- (iii) six millions sept cents soixante-quatre mille trois cents soixante-dix-neuf (6.764.379) actions préférentielles 3 (les "Actions Préférentielles 3"), subdivisées en soixante-quatorze mille et trois (74.003) actions préférentielles A3 (les "Actions Préférentielles A3") et six millions six cents quatre-vingt-dix mille trois cents soixante-dix-sept (6,690,377) actions préférentielles B3 (les "Actions Préférentielles B3"); et
- (iv) six millions sept cents soixante-quatre mille trois cents soixante-dix-neuf (6.764.379) actions préférentielles 4 (les "Actions Préférentielles 4"), subdivisées en soixante-quatorze mille et trois (74.003) actions préférentielles A4 (les "Actions Préférentielles A4") et six millions six cents quatre-vingt-dix mille trois cents soixante-dix-sept (6,690,377) actions préférentielles B4 (les "Actions Préférentielles B4"); et
 - 5.1.4 cent (100) actions de commandité (les "Actions de Commandités"). Les Actions de Commandité sont détenues par Al Avocado S.à r.l., actionnaire commandité.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cent euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2014. Relation: EAC/2014/3853. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014043746/757.

(140050061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Pomerania SARL, SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 185.540.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am zwanzigsten Februar.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxembourg).

Ist erschienen:

- Erika Irmgard Elisabeth ALBRECHT, geb. BADTKE, Kauffrau, wohnhaft zu D-31303 Burgdorf, Sperbergasse 59.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

- Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: "Pomerania SARL, SPF".
- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.
- **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern. Sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

- Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.
- **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500.- €) und ist in EINHUNDERTFÜNFUNZWANZIG (125) Anteile von je EINHUNDERT EURO (100.- €) eingeteilt.
 - Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Sie können nur unter Lebenden oder von Todes wegen an Nichtgesellschafter abgetreten werden gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 von dem koordinierten Text des Gesetzes vom 10. August 1915 und der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

- **Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.
 - Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten |anuar und endigt am einunddreißigsten Dezember eines jeden |ahres.
- **Art. 9.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf ACHTHUNDERT EURO (800.- €) abgeschätzt.

Generalversammlung

Sodann nimmt die Gesellschafterin in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).

Wird zum Geschäftsführer ernannt:

- MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II welche durch ihren ständigen Vertreter Stefan SCHLEIMER, Kaufmann, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten wird.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienene hat dieselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: ALBRECHT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 8290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044117/67.

(140050391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

L'an deux mil quatorze, le dix-septième jour de mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Centuria Real Estate Asset Management International S.A., avec siège social à L - 1728 Luxembourg, 14 rue du Marché aux Herbes, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 96.465, constituée suivant acte reçu par devant Maître Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1199 du 14 novembre 2003 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifies en date du:

- 25 janvier 2005, suivant acte reçu par Maître Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 24 juin 2005 numéro 610.
- 10 mars 2006, suivant acte reçu par Maître Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 13 juin 2006 numéro 1146.
- 10 mars 2006, suivant acte reçu par Maître Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 13 juin 2006 numéro 1146.
- 4 mai 2006, suivant acte reçu par Maître Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 10 août 2006 numéro 1532.

- 23 décembre 2008, suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 4 février 2009 numéro 248.
- 10 octobre 2010, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 27 novembre 2010 numéro 2595.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Grosjean, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société afin de pouvoir exercer l'activité de courtier en assurances comme suit:
- « **Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour elle-même ou pour le compte de tiers, la prise de participations sous quelque forme que ce soit, le conseil, la gestion, l'acquisition et toutes autres activités relatives notamment mais non exclusivement au conseil en matière immobilière, aux transactions immobilières, à la conclusion de baux et à l'entretien de tous biens immobiliers construits ou non, ainsi qu'à l'acquisition, à la détention et à la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

La société a pour objet la prestation de services liée, directement ou indirectement, à la gestion de biens immobiliers, et notamment l'assistance en matière administrative, comptable, commerciale, financière, juridique, fiscale et sociale au profit de toute société ou entité de son groupe.

La société peut participer, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition de prise de contrôle majoritaire ou minoritaire, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, ainsi que l'acquisition et la prise à bail de tous immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation du présent objet.

La société a également pour objet l'activité de courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément à la loi du 6 décembre 1991, relative au secteur de l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg, telle que modifiée par la loi du 8 décembre 1994.

En vue d'atteindre cet objectif, la Société sera autorisée à rechercher pour sa clientèle toutes polices d'assurances qui conviennent le mieux aux besoins de ses clients. La Société sera autorisée à rechercher de telles polices d'assurances tant au Grand-Duché de Luxembourg que sur le territoire d'autres Etats membres de l'Union Européenne.

La société pourra exécuter toutes activités qui seront utiles à l'accomplissement de son objet, en restant, toutefois dans les limites de la loi du 6 décembre 1991.

La société peut, par tous moyens, directs ou indirects, prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou autre, de fusion, de souscription, de création de sociétés nouvelles, de participation, d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'intervention financière, de consentir tous prêts, garantir, ou assister autrement dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet social serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social ainsi que dans les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou des sociétés qui détiennent une participation directe ou indirecte dans une société dans laquelle la Société détient également une participation directe ou indirecte.

Plus généralement, la société a pour objet toute opération de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière, et de détention de participations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut encore s'intéresser par voie de financement de participation ou de toute autre manière à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère, ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société.»

- 2. Démission de Monsieur François Bourbonnais de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur-délégué, et décharge à lui accorder pour l'exercice de ses mandats;
 - 3. Nomination de Monsieur Emmanuel Limido, en qualité d'Administrateur;
- 4. Transfert du siège social du 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg au 15, Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, et modification subséquente du paragraphe 2 de l'article 1 des statuts;
 - 5. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 1,500 actions, sous forme nominative, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société afin de lui permettre d'exercer l'activité de courtier en assurances et de modifier en conséquence l'article 2 de ses statuts, lequel article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour elle-même ou pour le compte de tiers, la prise de participations sous quelque forme que ce soit, le conseil, la gestion, l'acquisition et toutes autres activités relatives notamment mais non exclusivement au conseil en matière immobilière, aux transactions immobilières, à la conclusion de baux et à l'entretien de tous biens immobiliers construits ou non, ainsi qu'à l'acquisition, à la détention et à la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

La société a pour objet la prestation de services liée, directement ou indirectement, à la gestion de biens immobiliers, et notamment l'assistance en matière administrative, comptable, commerciale, financière, juridique, fiscale et sociale au profit de toute société ou entité de son groupe.

La société peut participer, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition de prise de contrôle majoritaire ou minoritaire, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, ainsi que l'acquisition et la prise à bail de tous immeubles nécessaires ou utiles à la réalisation du présent objet.

La société a également pour objet l'activité de courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément à la loi du 6 décembre 1991, relative au secteur de l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg, telle que modifiée par la loi du 8 décembre 1994.

En vue d'atteindre cet objectif, la Société sera autorisée à rechercher pour sa clientèle toutes polices d'assurances qui conviennent le mieux aux besoins de ses clients. La Société sera autorisée à rechercher de telles polices d'assurances tant au Grand-Duché de Luxembourg que sur le territoire d'autres Etats membres de l'Union Européenne.

La société pourra exécuter toutes activités qui seront utiles à l'accomplissement de son objet, en restant, toutefois dans les limites de la loi du 6 décembre 1991.

La société peut, par tous moyens, directs ou indirects, prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou autre, de fusion, de souscription, de création de sociétés nouvelles, de participation, d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'intervention financière, de consentir tous prêts, garantir, ou assister autrement dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet social serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social ainsi que dans les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou des sociétés qui détiennent une participation directe ou indirecte dans une société dans laquelle la Société détient également une participation directe ou indirecte.

Plus généralement, la société a pour objet toute opération de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière, et de détention de participations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut encore s'intéresser par voie de financement de participation ou de toute autre manière à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère, ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur François Bourbonnais, né le 22 janvier 1959 à Montréal, Québec, Canada, de nationalité canadienne, demeurant professionnellement au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la Société à compter du 28 février 2014.

L'Assemblée décide d'accorder décharge à Monsieur François Bourbonnais pour l'exercice de ses mandats et ce jusqu'au 28 février 2014.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Emmanuel Limido, né le 05 janvier 1959 à Paris 16e, de nationalité française, demeurant à Sheikh Zayed Road, Shangri-La résidence 5018, Dubaï, en tant qu'Administrateur de la Société à compter du 1 er mars 2014.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 au 15, Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange avec effet au 15 mars 2014, et de modifier le paragraphe 2 de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Leudelange».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerbeg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Thierry Grosjean, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 mars 2014. LAC / 2014/ 12350. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014043815/170.

(140050743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Kimi Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.756.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 22 novembre 2013, que 1.250.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045, ont été transférées comme suit:

1.250.000 parts sociales à Aki Partners SCS, ayant son siège social au 2 rue du Fossé, 1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro sous B182039.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kimi Holdings

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014045279/18.

(140052308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

CoBeCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 185.527.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SOFI-DRILL SA, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M.Schnadt, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124 046, constituée suivant acte du notaire Henri BECK d'Echternach en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 558 du 6 avril 2007, ici représentée par deux de ses administrateurs Daniel EPPS, conseiller fiscal, demeurant à Mertzig et Frédéric GEURDE, ingénieur en construction, demeurant à Weiswampach.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de CoBeCo SARL.
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.
 - Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par la société SOFI-DRILL SA, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Frédéric GEURDE, ingénieur en construction, né à Hermalle-sous-Argenteau, le 16 avril 1968, demeurant à L-9991 Weiswampach, 17A, Gruuss Strooss.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Epps, Geurde et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 10 mars 2014. Relation LAC/2014/11063. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014043823/60.

(140050165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

CoBeCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois. R.C.S. Luxembourg B 185.527.

Acte rectificatif du dépôt B185527 - L140050165 déposé le 26/03/2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SOFI-DRILL SA, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 17A, Gruuss Strooss, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124 046, constituée suivant acte du notaire Henri BECK d'Echternach en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 558 du 6 avril 2007, ici représentée par deux de ses administrateurs Daniel EPPS, conseiller fiscal, demeurant à Mertzig et Frédéric GEURDE, ingénieur en construction, demeurant à Weiswampach.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

- **Art. 1** er. La société prend la dénomination de CoBeCo SARL.
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.
 - Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- **Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par la société SOFI-DRILL SA, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M.Schnadt.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Frédéric GEURDE, ingénieur en construction, né à Hermalle-sous-Argenteau, le 16 avril 1968, demeurant à L-9991 Weiswampach, 17A, Gruuss Strooss.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Epps, Geurde et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 10 mars 2014. Relation LAC/2014/11063. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014043824/60.

(140050558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Clos de la Bretonnière S.A., Société Anonyme,

(anc. Estates Property 2 S.A.).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.803.

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mars.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.770;

en sa qualité d'actionnaire unique de ESTATES PROPERTY 2 S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 163.803, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, du 26 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du18 novembre 2011, n°2817 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la «Société»).

ici représentée par Monsieur Patrick de Froidmont, juriste, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 05 mars 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Changement de la dénomination sociale de la Société en "Clos de la Bretonnière S.A." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;
 - 2 Modifier l'année sociale de la Société;
- 3 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer l'année sociale en cours au 30 novembre 2014, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire commencera le 1 ^{er} décembre 2014 et se terminera le 31 décembre 2014, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1 ^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2015; et
 - 4 Modifier en conséquence l'article 18 des statuts de la Société pour changer l'année sociale;
 - 5 Divers.
 - L'Actionnaire Unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société de "ESTATES PROPERTY 2 S.A." en "Clos de la Bretonnière S.A." et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Clos de la Bretonnière S.A.».»

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé (i) de clôturer l'année sociale en cours au 30 novembre 2014, (ii) qu'une année sociale intérimaire commencera le 1 ^{er} décembre 2014 et se terminera le 31 décembre 2014, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1 ^{er} janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2015.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 18 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.»

Frai

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of March.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.770;

in its capacity as sole shareholder of ESTATES PROPERTY 2 S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.803, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, dated September 26, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 18, 2011, n° 2817, and whose articles of incorporation have not yet been amended (the "Company").

here represented by Mr Patrick de FROIDMONT, "juriste", with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 05 March 2014.

The Sole Shareholder has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. Change the denomination of the Company into "Clos de la Bretonnière S.A." and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company;
 - 2. To change the financial year of the Company;
- 3. Subject to the above change, (i) to end the current financial year of the Company on 30 November 2014, (ii) to resolve that an interim financial year will begin on 1 st December 2014 and end on 31 December 2014, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 st January 2015 and end on 31 December 2015;
- 4. To amend subsequently the article 18 of the articles of association of the Company in order to change the fiscal year;
 - 5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change, with immediate effect, the denomination of the Company from "ESTATES PROPERTY 2 S.A." to "Clos de la Bretonnière S.A." and to amend subsequently the article 1 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

"Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "Clos de la Bretonnière S.A."."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved (i) to end the current financial year of the Company on 30 November 2014, (ii) that an interim financial year will begin on 1 st December 2014 and end on 31 December 2014, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 st January 2015 and end on 31 December 2015.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 18 of the articles of association of the Company in order to change the fiscal year, which shall from now on read as follows:

" Art. 18. The business year begins on January 1 st of each year and ends on December 31 st the same year."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: P. DE FROIDMONT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2014. Relation: DIE/2014/2989. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043895/118.

(140050158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

MJM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 131.988.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2014:

L'Assemblée accepte la démission de Madame Carine MOURAT, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur et nomme Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014044734/16.

(140051270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

GemeloLux S.A., Société Anonyme, (anc. GemeloLux SICAV - FIS).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 157.452.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebzehnten Tag des Monats März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg) in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt,

ist erschienen:

Herr Christian LENNIG, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, handelnd für Rechung von:

"Südwestbank Aktiengesellschaft", eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Stuttgart unter der Nummer HRB 4100, geschäftsansässig Rotebühlstraße 125, D-70178 Stuttgart,

auf Grund einer Vollmacht, die in Stuttgart, Deutschland, am 19. Februar 2014 ausgestellt wurde, die der Urkunde vom 26. Februar 2014 (Urkunde Nr. 35 182) des unterzeichnenden Notars, einregistriert zu Esch/Alzette, am 27. Februar 2014: Relation EAC/2014/2895 und hinterlegt beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, am 18. März 2014, unter der Referenz L140045921) beigefügt ist, von "GemeloLux SICAV - FIS" einer nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg in der Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) errichteten Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, SICAV-FIS) mit Gesellschaftssitz in 20, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 157.452 (die "Gesellschaft"), die gemäß einer notariellen Urkunde vom 14. Dezember 2010 gegründet und deren Satzung am 2. Februar 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter Nummer 205, Seite 9796 veröffentlicht wurde (die "Satzung").

Die Satzung wurde das letzte Mal durch Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER vom 26. Februar 2014 abgeändert, die noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurde, diese Urkunde dokumentiert die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters, der unter anderem eine Neufassung der Satzung vor dem Hintergrund der Aufgabe des Status als société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé unter dem abgeänderten Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds beschloss.

Die erscheinende Partei, vertreten wie oben dargestellt, nachdem sie erklärt hat, dass der Betrag des Gesellschaftskapitals (EUR 31.000,-), im vierten Beschluss sowie in der Neufassung der vorerwähnten Urkunde vom 26. Februar 2014, korrekt erwähnt ist, aber dass die erforderliche Kapitalherabsetzung in Höhe von einer Million sechshundertneunund-sechzigtausendsiebenhundertfünfundvierzig Euro und fünfzig Cents (EUR 1.669.745,50), durch die Annullierung von einhundertsechsundvierzig Millionen fünfundvierzigtausendvierhundertzweiundachtzig (146.045.482) Aktien und durch Einzahlung eines Betrags von einer Million sechshundertneunundsechzigtausendsiebenhundertfünfundvierzig Euro und fünfzig Cents (EUR 1.669.745,50) in die Kapitalrücklage (share premium account) nicht berücksichtigt wurde, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Urkunde vom 26. Februar 2014 wie folgt zu berichtigen:

- Punkt 4 der Tagesordnung wird vollständig wie folgt ergänzt:

"Beschluss, (i) das bislang variable Kapital der Gesellschaft unter Bezugnahme auf den letzten festgestellten Nettoinventarwert der Gesellschaft vom 30. September 2013 in fixes Kapital umzuwandeln und auf eine Million siebenhunderttausendsiebenhundertfünfundvierzig Euro und fünfzig Cent (EUR 1.700.745,50) zu fixieren; (ii) dieses Gesellschaftskapital um eine Million sechshundertneunundsechzigtausendsiebenhundertfünfundvierzig Euro und fünfzig Cents (EUR 1.669.745,50) auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zu reduzieren, und zwar durch eine Annullierung von einhundertsechsundvierzig Millionen fünfundvierzigtausendvierhundertzweiundachtzig (146.045.482) Aktien und durch Einzahlung eines Betrags von einer Million sechshundertneunundsechzigtausendsiebenhundertfünfundvierzig Euro und fünfzig Cents (EUR 1.669.745,50) in die Kapitalrücklage (share premium account)."

- Der vierte Beschluss wird vollständig wie folgt ergänzt:

"Die Alleinaktionärin BESCHLIESST (i) das bislang variable Kapital der Gesellschaft unter Bezugnahme auf den letzten festgestellten Nettoinventarwert der Gesellschaft vom 30. September 2013 in fixes Kapital umzuwandeln und auf eine Million siebenhunderttausendsiebenhundertfünfundvierzig Euro und fünfzig Cents (EUR 1.700.745,50) zu fixieren; (ii) dieses Gesellschaftskapital um eine Million sechshundertneunundsechzigtausendsiebenhundertfünfundvierzig Euro und fünfzig Cents (EUR 1.669.745,50) auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zu reduzieren, und zwar durch eine Annullierung von einhundertsechsundvierzig Millionen fünfundvierzigtausendvierhundertzweiundachtzig (146.045.482) Aktien und durch Einzahlung eines Betrags von einer Million sechshundertneunundsechzigtausendsiebenhundertfünfundvierzig Euro und fünfzig Cents (EUR 1.669.745,50) in die Kapitalrücklage (share premium account).

Alle anderen Bestimmungen des vorerwähnten Protokolls vom 26. Februar 2014 bleiben unverändert.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. LENNIG, M. SCHAEFFER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 20. März 2014. Relation: EAC/2014/3972. Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2014043927/65.

(140050421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Real Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044155/10.

(140050075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

RE Debt Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.570.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014044153/11.

(140050692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

HMS Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 10.559.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du lundi 10 mars 2014

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 10 mars 2014:

- 1) Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Russell EDWARDS, demeurant à 116 avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur avec effet au 31 janvier 2014.
 - 2) Le conseil d'Administration a décidé de coopter, avec effet immédiat:
- Monsieur David HAUENSTEIN né le 30/03/1964 à Zug (Suisse), demeurant professionnellement à Oberneuhofstrasse 5, CH-6340 Baar (Suisse), nouvel administrateur de la société.
- Monsieur Bernard FELTEN, né le 18/09/1964 à Schaerbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, nouvel administrateur de la société.

Les nouveaux administrateurs terminent le mandat de leur prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2014.

La présente cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la prochaine réunion en assemblée générale qui devra procéder à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014044587/24.

(140051052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Iris Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 172.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRIS FINANCE INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014044637/10.

(140050801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Royal Almendros Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.179.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 07 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 07 juin 2013.

Pour ROYAL ALMENDROS FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014044161/13.

(140050648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Immochapelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 159.199.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire avancée tenue en date du 25 mars 2014

L'assemblée décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 17 mars 2013 concernant la révocation du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers et la nomination de la société Ernst & Young, RCS Luxembourg B 47.771, ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprise en remplacement de PwC, et ce, à compter du 1 er janvier 2014 jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2020.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

DANDOIS & MEYNIAL

Référence de publication: 2014044619/14.

(140050775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

P&S East Growth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.958.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 janvier 2014

- 1. M. Oscar LIHU, administrateur de sociétés, né à Slatina (Roumanie), le 31 janvier 1978, demeurant à Resljeva cesta, 22, SI 1000 Ljubljana, Slovénie, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
 - 2. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

Luxembourg, le 26.3.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour P&S East Growth S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014044108/15.

(140050347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck